

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Séze)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON
(pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-46 ABROGATION DE LA DELIBERATION 2016-74 DU 05/12/2016

Suite au rejet de la délibération n° 2016-74 du 5 décembre 2016 par le Préfet de la Savoie par lettre recommandée en date du 9 février 2017, il convient de l'abroger.

La délibération du 5 décembre 2016 est rejetée au motif que les avantages collectivement acquis ayant un caractère de complément de rémunération ne peuvent être maintenus que s'ils ont été instaurés avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La présente délibération abroge purement et simplement à compter du 1er janvier 2017 l'attribution de la prime de fin d'année pour les agents de la filière culturelle.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **ABROGER** la délibération n° 2016-74 du 5 décembre 2016 par laquelle la Communauté de Communes Haute Tarentaise a instauré la prime annuelle pour les agents de la filière culturelle

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

